

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 24 JUIN 2024



Publié le **26 JUIN 2024**

COMMUNE
DE
CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 18 juin 2024
Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° D2024_062

Président : M. Philippe COCHET
Secrétaire : M. Laurent MICHON

OBJET

OCTROI D'UNE
SUBVENTION
EXCEPTIONNELLE AU
COLLÈGE ANDRÉ
LASSAGNE

Etaient présents :
M. COCHET, M. TOLLET, Mme MAINAND, M. THEVENOT, M. COUTURIER, M. JOUBERT, Mme WEBANCK, M. CIAPPARA, Mme HAMZAoui, M. MICHON, Mme FRIOLL, Mme GOYER, M. DIALLO, Mme CRESPIY, Mme DEL PINO, Mme GUGLIELMI, M. TAKI, Mme LINARES, M. BALANCHE, Mme COTON, M. GUERIN, M. PROTHERY, M. JUNET, M. MANINI, M. KRIEF, M. JOINT, Mme LE CARPENTIER, M. GILLARD, M. FAIVRE, M. ATTAR BAYROU, M. MATTEUCCI, M. DEYGAS, Mme GEHIN, M. COMPAGNON DE LA SERVETTE, M. BUATHIER, Mme PATET, M. MEGEVAND
Mme BRAC DE LA PERRIERE (par proc. à Mme MAINAND), Mme CHANDIA (par proc. à M. JOUBERT), Mme CORRENT (par proc. à M. COUTURIER), Mme VERNAY (par proc. à M. THEVENOT), M. TROTIGNON (par proc. à Mme LE CARPENTIER), Mme RICHARD (par proc. à M. GILLARD)

Etai(en)t absent(s) :

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le **26 JUIN 2024**

Identifiant de l'Acte :

069-216500340-20240624-D2024_062-DE

Rapport de : Viviane WEBANCK

Le Collège André Lassagne, situé sur le territoire de la ville de Caluire et Cuire, accueille une section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté ayant vocation à accueillir des élèves de la 6^{ème} à la 3^{ème} présentant des difficultés scolaires importantes.

Pour favoriser l'accès à un parcours citoyen et à la culture de ces élèves, l'équipe pédagogique organise, en 2024, un Voyage Mémoire et Citoyen destiné aux élèves de la classe de SEGPA. Ce voyage à destination de Paris aura lieu les 30 septembre et 1^{er} octobre 2024.

Pour l'aider à financer ce projet, le collège sollicite un soutien financier de la Ville de Caluire et Cuire.

Considérant l'intérêt pédagogique et culturel de ce projet ;

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 43 voix pour,

- D'OCTROYER une subvention exceptionnelle de 400 € au Collège André Lassagne pour contribuer au financement du Voyage Mémoire et Citoyen de la classe de SEGPA ;
- DE DIRE que les crédits afférents à cette dépense seront imputés au compte fonction 213 nature 65748 du budget de l'année 2024 ;
- DE CHARGER Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération et de signer tout acte afférent.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
Philippe COCHET



TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 26 JUIN 2024
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE
LE MAIRE
Philippe COCHET

26 JUIN 2024



DELAIS ET VOIES DE RECOURS : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivants son entrée en vigueur.